

**CONSEIL MUNICIPAL N° 41
DU 27 MAI 2020**

1. Information sur le Plan de Continuité de l'Activité (PCA) mis en place à compter du 16 mars 2020

Le Conseil municipal, PREND ACTE du Plan de Continuité de l'Activité (PCA) mis en place à compter du 16 mars 2020.

2. Information sur le Plan de Reprise de l'Activité (PRA) mis en place à compter du 11 mai 2020

Le Conseil municipal, PREND ACTE du Plan de Reprise de l'Activité (PRA) mis en place à compter du 11 mai 2020.

3. Dérogation à la durée légale du temps de travail pour les agents de Police Municipale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 15 voix pour, 10 abstentions (Messieurs Prillard, Faure, Stadtfeld, Vincent, Mesdames Boch, Jardin, Messieurs Legrand, Desfoux, Madame Rivallain, Monsieur Marquis) et 2 conseillers ne prenant pas part au vote (Monsieur Bourre, Madame Coulais), DÉROGE au temps de travail des agents de la police municipale à compter du 11 mai 2020, comme suit :

- Temps de travail de 08h00 à 20h00 du lundi au samedi par roulement de deux équipes un jour sur deux.
 - Les heures effectuées le dimanche de 09h00 à 12h00 sont rémunérées en heures supplémentaires.
- DIT** que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au Budget de l'exercice 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h27.

